CHECKLIST VENDEUR

Les documents à préparer pour vendre votre bien en Wallonie

Vous envisagez de vendre votre maison ou votre appartement ? Cette checklist vous aide à identifier les documents à préparer pour faciliter votre vente. Certaines pièces sont nécessaires dans la plupart des transactions, d'autres dépendent de votre situation. L'équipe Jules Immo vous accompagne dans ces démarches.

01 Les documents à préparer dès le début

- [] Titre de propriété
- [] Informations cadastrales et revenu cadastral
- [] Informations nécessaires à la vérification de l'identité des propriétaires
- [] Certificat PEB en cours de validité
- [] Plans d'architecte disponibles
- [] Renseignements urbanistiques et autorisations existantes

02 Les documents à anticiper pour la transaction

- [] Procès-verbal de contrôle électrique
- [] Informations relatives à l'état du sol (extrait conforme BDES, avec le notaire)
- [] Dossier d'intervention ultérieure (DIU), lorsqu'il est requis

03 Les documents complémentaires selon votre situation

- [] Documents relatifs à une succession ou à une donation
- [] Bail et informations locatives si le bien est loué
- [] Acte de base et règlement de copropriété si le bien est en copropriété
- [] Coordonnées du syndic et documents de copropriété nécessaires
- [] Documents relatifs aux installations particulières, notamment certaines citernes à mazout
- [] Autres documents spécifiques demandés par le notaire ou l'agence

Cette liste est indicative. Les documents nécessaires et leur moment de remise varient selon le type de bien, sa situation juridique et les exigences applicables à la transaction.

BIEN PRÉPARER SA VENTE

Une vente bien préparée commence par un dossier complet

Vous ne retrouvez plus votre titre de propriété ?

Pas d'inquiétude. Votre notaire peut généralement vous aider à retrouver les actes nécessaires. Jules Immo peut également vous accompagner dans la collecte de ces documents.

Votre maison a été transformée ou agrandie ?

Les permis et les renseignements urbanistiques permettent de clarifier la situation administrative du bien. Mieux vaut effectuer les vérifications suffisamment tôt pour éviter les mauvaises surprises.

Vous n'avez pas encore de certificat PEB ?

Pour une habitation soumise à cette obligation, il faut disposer d'un certificat PEB valable avant sa mise en vente. Un certificateur agréé peut réaliser cette démarche.

Vous vendez un appartement ou un bien hérité ?

Des documents complémentaires peuvent être nécessaires, notamment les informations de copropriété ou les actes relatifs à une succession. Un accompagnement adapté permet de mieux anticiper ces situations.

Jules Immo vous accompagne à chaque étape

Chez Jules Immo, nous ne nous contentons pas de mettre votre bien sur le marché. Nous vous aidons à identifier les documents nécessaires, à suivre les pièces manquantes et à coordonner les démarches avec les professionnels concernés.

Notre objectif : vous permettre d'aborder votre vente avec sérénité, grâce à un accompagnement humain et personnalisé.

Vous envisagez de vendre votre bien ?

Commencez par une estimation professionnelle et bénéficiez des conseils de notre équipe.

FAIRE ESTIMER MON BIEN